

## Commune LES THUILES

### Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre 2022

Le conseil municipal de Les Thuiles, régulièrement convoqué, s'est réuni le quatorze octobre 2022 à vingt heures trente au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandra Reynaud, Maire.

#### **Présents :**

Madame Sandra REYNAUD, Madame Françoise HONORE, Monsieur Roland LELLY, Monsieur Daniel ANSAS, Monsieur Cyril PROVIDO, Madame Corine YERSIN, Monsieur Nans HAEFLIGER, Monsieur Philippe MOREL, , Madame Nathalie CHALVET, Madame Aude BAZOGE.

#### **Absent excusé :**

Monsieur Guillaume SICARD

**Secrétaire de la séance :** HONORE Françoise

#### **Ordre du jour :**

- Route de l'Aupillon

Approbation de la convention de la voirie du Département à la Commune.

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'agence "Ingénierie et Territoires 04"

Consultation pour réalisation de levés topographiques

- Congrès National des Maires : prise en charge des frais d'inscription.

- Questions diverses.

Secrétaire(s) de la séance : Françoise HONORE

#### **Route de l'Aupillon. Approbation de la convention du Département à la Commune. N° 042/2022**

Madame Le Maire rappelle aux élus que par délibération n°31/2022 en date du 28 juin 2022, l'assemblée municipale avait demandé au Conseil Départemental le déclassement de la voirie RD 309 dénommée route de l'Aupillon, dans sa portion comprise entre la rue des Syphons et le CD 900, en vue de la reclasser dans la voirie communale.

Elle présente la convention établie dans le cadre de ce transfert de voirie, qui fixe le montant de l'indemnisation à verser par le Département à la Commune, à la somme de 22 600 € TTC.

Entendu l'exposé,  
Après délibéré,

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée.
- **PRECISE** que l'indemnisation versée par le Département sera inscrite au budget.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer la dite convention et tout document se rattachant à cette décision.

<b>Route de l'Aupillon. Approbation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale "Ingénierie et Territoires 04" n° 043/2022</b>
--

Madame Le Maire indique aux élus qu'un projet de rénovation de la route de l'Aupillon (jusqu'au coeur du village haut), des rues du cadran solaire et des syphons avec l'enfouissement des réseaux secs et humides est en cours d'étude.

En raison de la complexité de cette opération qui nécessite la coordination des divers intervenants (CCVUSP, Véolia, la Commune), Madame Le Maire propose d'en confier l'étude et le suivi dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'Agence Départementale de "Ingénierie et Territoires 04" à laquelle la commune adhère depuis quelques années.

Cette mission AMO porte sur 3 phases:

- Le portage de la phase études préalables.
- Le portage et l'assistance de maître d'ouvrage lors des phases opérationnelles.
- Le portage et l'assistance du maître d'ouvrage lors des phases de réalisation des travaux.

Le coût total de cette mission s'élève à 7 612,50€ HT ( 9 135€ TTC).

Entendu l'exposé,  
Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de confier la mission AMO à l'Agence Départementale " Ingénierie et Territoires 04" pour un coût total de 7 612,50€ HT.
- **APPROUVE** le contrat définissant les missions relevant d'une assistance complète à maîtrise d'ouvrage à intervenir entre l'Agence Départementale "Ingénierie et territoires 04" et la commune.
- **DIT** que les crédits relatifs à cette mission sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision et notamment le contrat susvisé.

### **Route de l'Aupillon. Réalisation des relevés topographiques. N° 044/2022**

Dans le cadre du projet de rénovation de la route de l'Aupillon des rues du cadran solaire et des syphons, il est nécessaire de procéder à la réalisation de relevés topographiques de ces voies et poses de stations en vue de permettre les études préalables à la mise en oeuvre des travaux.

Madame Le Maire propose d'engager une consultation auprès des prestataires dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Entendu l'exposé,  
Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la proposition qui lui est faite.
- **PRECISE** que les crédits relatifs à cette mission sont prévus au budget.
- **AUTORISE** Madame Le Maire dans la limite d'un montant de 7 500€ TTC à signer, à l'issue de la consultation, le marché de fournitures/services avec le bureau retenu ainsi que toutes les pièces administratives qui s'y rattachent.

### **Congrès National des Maires 2022. Prise en charge des frais d'inscription. N° 045/2022**

Le rapporteur indique à l'Assemblée que Madame Le Maire participera au congrès national des Maires qui se déroulera en novembre 2022 à PARIS et dont le coût d'inscription s'élève à 95€.

Il propose à l'Assemblée de prendre en charge le montant de cette inscription, étant prévu que Madame Le Maire supportera les frais de déplacement et autres dépenses liées à ce séjour.

Entendu l'exposé,  
Après délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de prendre en charge les frais d'inscription au congrès national des Maires d'un montant de 95€.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Ecole :**

L'effectif de l'école primaire de la commune, déjà très faible et en diminution à la prochaine rentrée en raison du départ de deux élèves dont les parents déménagent sur un département voisin, amène les élus à trouver une solution urgente pour éviter la fermeture de l'école.

Madame le maire indique qu'elle a téléphoné à l'inspecteur académique pour lui faire part d'un projet d'élargir l'accueil des élèves aux 3 ans. Ce projet qui s'inscrit dans les nouvelles mesures gouvernementales "école du futur", a été soumis à l'avis de l'inspecteur et la professeure des écoles en place qui se sont prononcés favorablement.

A la suite d'une rencontre des parents concernés, il ressort que 3 à 4 enfants seraient inscrits lors de la prochaine rentrée scolaire.

La mise en oeuvre de l'accueil des tout petits implique le recrutement d'un agent (ATSEM - agent territorial spécialisé des écoles maternelles ou titulaire du CAP Petite enfance) dans le cadre d'un contrat à temps non complet en vue de seconder l'enseignant auprès de ces jeunes élèves. Un calcul sera effectué pour connaître la charge financière communale liée à ce recrutement.

De petits aménagements seront nécessaires et réalisés en régie pour permettre l'accueil de ces nouveaux élèves avec la création d'un espace "dodo".

**Avis des élus :** Très favorable à ce projet qui permettra d'augmenter les effectifs et par ce biais de favoriser le maintien de l'école sur la commune.

- **Elagage le long du CD 900 :**

En raison d'arbres qui risquent de tomber et de provoquer des dégâts notamment sur les maisons riveraines, des devis ont été demandés à des entreprises pour effectuer ces travaux. Une recherche de subventions sera effectuée avant le choix de l'entreprise et la mise en oeuvre des travaux.

- **Réglementation de la circulation rue de la fontaine :**

A la suite d'un questionnaire remis à la quinzaine d'habitants riverains de cette voie, il ressort que les intéressés sont majoritairement favorables à la pose d'un panneau "voie sans issue" au niveau de la fontaine avec une interdiction sur les derniers 20 mètres.

Avant de réglementer cette voie, les élus font ressortir que les récents aménagements routiers (installation de feux, peinture sur la chaussée) ont un impact sur la vitesse et seraient de nature à limiter le danger que présente la sortie des véhicules sur le CD 900. A la demande d'un élu, il est proposé de reporter la prise d'une décision sur cette réglementation qui sera réexaminée à l'issue de ce temps de réflexion.

**Avis des élus :** Favorable

- **Aménagement traversée du village**

Les travaux portant sur la traversée du village sont pratiquement terminés. Une peinture provisoire pour matérialiser le plateau surélevé et des passages piétons, sera faite dans le courant de la semaine prochaine dans l'attente de la réalisation de la peinture en résine prévue au printemps et permettre d'ici là le dégorgement des enrobés.

Lors de ces travaux définitifs, deux passages piétons seront traités pour les non voyants. L'abri bus situé sur le parking, sera remis en place par les services techniques avant la prochaine rentrée scolaire.

**Avis des élus :** Favorable

- **Eclairage public**

Deux lampadaires sont défectueux à la zone artisanale et nécessiteraient des travaux avec le concours de la CCVUSP qui en assure la compétence.

**Avis des élus :** Favorable

- **Pluvial à Clot Meyran**

Afin d'éviter le ruissellement des eaux pluviales sur la route du village et notamment sur la partie de chaussée récemment rénovée, la pose de tuyaux d'évacuation sur la propriété Martel est prévue avec son accord et celui du gérant de la GAEC qui exploite cette parcelle agricole. Ces travaux devront être réalisés rapidement avec l'arrivée du mauvais temps et au préalable devront faire l'objet d'une visite sur le terrain avec les différents intéressés.

**Avis des élus :** Favorable

- **Echange de terrain à Clot Meyran**

Un propriétaire a réalisé sur le chemin communal qui longe son habitation des jardinières en pierre et un escalier menant à son entrée. Compte tenu de l'occupation illégale de la propriété communale, il lui a été proposé soit de retirer ces aménagements, soit de procéder à un échange de terrain avec la commune.

**Avis des élus :** Après réflexion, la majorité des élus ne sont pas favorables à un échange de terrain et se prononcent sur le retrait de ces jardinières.

- **Radôme aux Prats**

Un propriétaire a installé sur sa parcelle située en partie boisée aux Prats une structure "radôme" malgré le refus d'autorisation d'urbanisme. A la suite d'un premier échange, l'intéressé s'était engagé à démonter cette structure dans le courant de l'automne. Un courrier lui sera adressé en vue de lui rappeler son engagement en lui précisant que cette structure devra être démontée avant la fin novembre, faute de quoi la commune engagerait des poursuites à son encontre.

**Avis des élus :** favorable

- **Repas des aînés :**

Comme chaque année, la municipalité offre aux aînés de la commune âgés de plus de 65 ans un repas qui sera organisé le dimanche 18 décembre à 12 heures au Foyer rural avec une animation musicale ou, pour les personnes qui ne pourraient venir, un panier de friandises.

Une consultation a été lancée en vue de connaître les menus et tarifs.

La commission "animation" sera réunie le 17 novembre à 18 heures pour traiter cette question.

**Avis des élus :** Favorable

La séance est levée à 23 heures 30

La secrétaire de séance

Françoise HONORE



